

pour rétablir la peine de mort. Le taux de mortalité du policier en fonction est loin d'être un des plus élevés au Canada. Si on prenait les statistiques comme telles, on y verrait qu'alors que le taux de mortalité chez les policiers est autour de 9 sur 100 000, pour un pêcheur il est de 157, pour un travailleur de la forêt, il est de 119, pour les mines, il est de 83, pour la construction, tous les travailleurs de la construction dans nos circonscriptions, il est de 32, *et cetera*.

Monsieur le Président, ce n'est pas la sentence qui a un facteur de dissuasion, mais bien le degré de certitude d'être pris lorsqu'on commet un crime.

Vous me faites signe qu'il ne me reste déjà pas beaucoup de temps. Plusieurs veulent prendre la parole. Je vais vous dire, je vais sauter un petit peu de mon discours, monsieur le Président, parce que je voudrais vous parler d'une chose qui me tient à cœur, parce que je m'adresse évidemment aux gens de ma circonscription, mais je m'adresse aussi aux collègues ici de la Chambre qui n'auraient pas encore une idée ferme sur la question.

La solution, ce n'est pas la peine de mort. La solution est d'empêcher la récidive. La solution est de s'assurer de la réhabilitation des criminels. La solution comme telle est de diminuer la criminalité. Et cela se ferait comment, monsieur le Président? Cela se ferait en réformant les sentences. Ce serait peut-être en les rendant plus sévères ou en les modifiant pour trouver une formule plus adéquate. Cela se ferait aussi en modifiant la libération conditionnelle. Et la Commission de réforme du droit a suggéré que le gouvernement devrait entreprendre cette étude-là de façon immédiate. Et le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes s'est engagé à en faire l'étude dès l'automne prochain, parce que, monsieur le Président, moi j'ai défendu des gens qui étaient accusés de meurtre, de viol. J'ai plaidé environ 74 procès devant jury durant ma carrière et je vais vous dire que j'ai toujours été surpris de voir un jeune de 23, 24 ans arriver à mon bureau avec une feuille de route longue comme cela et qui venait de faire un vol par effraction et puis alors je lui disais: Bien, écoute, cela peut être quelques années d'emprisonnement. Il était tellement surpris et fâché qu'il avait presque l'intention d'aller voir un autre avocat.

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on regarde la feuille de route de certains individus, parce qu'on ne devient pas criminel du jour au lendemain... On ne va pas commettre un meurtre du jour au lendemain. Il n'y a pas un individu qui est pur et qui du jour au lendemain va aller s'acheter un revolver, des balles, va charger le revolver, va s'en aller dans une banque et va tuer le gardien ou quelqu'un d'autre. Ce n'est pas comme cela que cela se fait. Avant, il a commencé par passer devant des juges. Pour une première infraction, il a eu un sourire. Pour une deuxième infraction, il a été soumis à la garde de ses parents. Pour une troisième infraction, il a eu une réprimande. Pour une quatrième infraction, il a eu une amende, puis une probation, puis une deuxième probation. En fin de compte, le juge le condamne pour une septième ou huitième infraction, à 60 jours de prison à être purgés les fins de semaine. Souvent c'est là qu'on a criminalisé un jeune. On l'a tout simplement criminalisé. C'est comme si on lui avait mis comme société le revolver entre les mains.

### *Peine capitale*

Et aujourd'hui, c'est ce jeune-là qu'on voudrait pendre, qu'on voudrait électrocuter. Non. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres solutions dans notre société avant d'en arriver à une solution aussi difficile que celle-là. Cela ne règlera peut-être pas tous les meurtres non plus. J'entends de mes citoyens qui disent que tous les meurtriers devraient être condamnés. Il y a les meurtres passionnels. On sait qu'environ 80 p. 100, je pense que c'est au-delà de 80 p. 100, des gens qui commettent un meurtre comme tel, le commettent à l'égard d'une personne avec laquelle ils étaient liés. On tue un conjoint, une femme, un mari, un enfant. Il tue un ami, un voisin. Il tue quelqu'un avec lequel il était lié. Ce n'est pas un meurtre froidement calculé, prémédité. Et cela, s'applique à la très grande majorité des meurtres. Il y a beaucoup d'autres solutions que la peine capitale pour tenter de diminuer le taux de meurtres pour des cas de ce genre.

Il y a aussi l'amateur pur et simple. L'amateur n'y pense pas. Il réagit immédiatement, spontanément. Et souvent, devant les cours, il n'est pas condamné à un meurtre au premier degré, mais un meurtre au second degré. Donc, non plus un meurtre pour la peine capitale.

On pense donc seulement aux meurtres prémédités comme tels. Mais le meurtre prémédité, planifié, et je mets au défi n'importe qui de me trouver quelqu'un qui a commis un meurtre planifié, prémédité, et qui a une feuille de route vierge, qui n'a pas de dossier judiciaire. Et je pense que c'est là. C'est en travaillant sur la sentence, c'est en travaillant sur la réhabilitation, c'est en travaillant sur la libération conditionnelle, peut-être en la rendant plus sévère.

• (2030)

Monsieur le Président, les Canadiens ne comprennent pas qu'un juge puisse condamner à 12 ans de prison et qu'après sept ou huit mois, il y a déjà des congés de jour et qu'après deux ans, il est sorti. Les gens ne comprennent pas cela. Ils ne peuvent pas expliquer cela. Qu'on donne des sentences moins lourdes, peut-être, mais qu'au moins le type purge les trois quarts de sa sentence.

Les Canadiens ne comprennent plus ce système de justice. Ils ne se retrouvent plus dans ce système de justice. Et parce qu'ils ne se retrouvent plus, ils demandent aujourd'hui quelque chose de pire, ils demandent la peine capitale, comme si c'était le remède à tous les maux.

Monsieur le Président, je vais conclure immédiatement en vous disant que le Canada a fait des efforts extrêmement grands depuis plusieurs années—et je vois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui est ici aujourd'hui, il pourrait nous en dire un mot—pour que le Canada soit un exemple pour tous les pays du monde en ce qui concerne les droits de la personne. Si nous rétablissons la peine de mort ici au Canada, comment des pays comme l'Iran, comme l'URSS, tous les pays qui bafouent les droits de la personne—je ne parle pas de ces deux pays-là en particulier—comment réagiront-ils lorsqu'ils vont nous dire que le Canada a rétabli la peine capitale?

Monsieur le Président, il faut être contre la peine capitale autant que, comme société civilisée, nous avons été contre le fouet, la roue, l'écartèlement et l'égorgement. Monsieur le Président, l'erreur est possible: 79 p. 100 des Canadiens ont dit que l'erreur judiciaire est possible. Et lorsqu'on pense qu'il y a